

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION "PREVENTION DES CRUES"
MARDI 22 MAI 2012 – 18H00
MAIRIE DE ESQUERDES

Etaient présents :

Christian DENIS, SmageAa
Francis DHALLEINE, SmageAa
Francis DUCROCQ, SmageAa
Anicet CHOQUET, SmageAa
Mathieu PRUVOST, SmageAa
Jean-Luc HOCHART, SmageAa
David CAPITAINE, SmageAa
François SEGURA, SmageAa
Chantal LEVRAY, SmageAa
Jean-Claude BONNE, SmageAa
Claude DEVULDER, SmageAa
Didier HELLEBOID, chambre d'agriculture
Vincent PRETRE, technicien au SmageAa
Julien DEWAELE, technicien au SmageAa
Pierre BRUSSON, technicien au SmageAa

Etaient excusés :

Alain MEQUIGNON, SmageAa
Josse NEMPONT, SmageAa
Daniel DESCHODT, SmageAa
Gérard FLAMENT, SmageAa
Jean-Claude NOEL, SmageAa
Gilbert CHIQUET, SmageAa

Etaient absents :

Patrick BEDAGUE, SmageAa
Jean-Luc BRIOULE, SmageAa
Jean-Claude CORDONNIER, SmageAa
René DEBOUDT, SmageAa
Jacques DRIEUX, SmageAa
Dominique BRUMENT, Syndicat des Papetiers
Bertrand HELLE, Président de l'AIUBAa

Ordre du jour :

- Le programme d'Action de Prévention des Inondations (ou PAPI) : labellisation le 13 décembre 2011, présentation des démarches à venir et des premières actions à mener.
 - La mobilisation du champ d'expansion des crues : dépôt des dossiers administratifs, enquête publique.
 - L'avancement sur les autres volets : désordres hydrauliques locaux et culture du risque
-

La réunion commence vers 18h05, Monsieur DENIS donne lecture des excusés. Monsieur BRUSSON présente ensuite l'ordre du jour.

Le Programme d'Action de Prévention des Inondations sur le territoire du SAGE de l'Audomarois (ou PAPI de l'Audomarois)

Le SmageAa a répondu à l'appel à projet de l'Etat en rédigeant le PAPI de l'Audomarois en collaboration et en concertation avec les partenaires du territoire :

- les communes où des projets de lutte contre les inondations sont en cours comme la commune Blendecques,
- les EPCI comme la communauté de communes du canton d'Hucqueliers et environs avec leur projet de rétention des eaux en tête de bassin versant de l'Aa,
- l'agence d'urbanisme,
- ...

Le SmageAa étant la structure de mise en œuvre du SAGE de l'Audomarois, ayant comme territoire le bassin versant de l'Aa supérieur et possédant les compétences en matière de prévention des crues, a été identifié comme structure porteuse du PAPI.

Monsieur DENIS et Madame BOUTEL ont présenté ce projet de PAPI à la Commission Mixte Inondation le 13 décembre 2011 à Paris, qui a labellisé notre programme de prévention des crues en PAPI.

Monsieur DENIS informe la commission des félicitations du ministère de l'agriculture sur le travail de concertation réalisé avec le monde agricole à travers la signature du protocole foncier et agricole.

Ce PAPI définit la politique de prévention des crues sur le territoire du SAGE de l'Audomarois pour les six prochaines années et nous garantit des financements de l'Etat sur nos différentes actions.

L'enveloppe du PAPI s'élève à environ 18 millions d'euros, financée à hauteur de 42 % par l'Etat et pourrait atteindre 74 % avec les contributions des autres partenaires financiers (Agence de l'Eau Artois Picardie, Conseil Régional et Conseil Général).

Le PAPI de l'Audomarois se décompose en trois grandes parties :

- **Le diagnostic du territoire** qui reprend la caractérisation de l'aléa inondation, le recensement des enjeux exposés aux risques, le recensement et l'analyse des ouvrages de protection existants et l'analyse des dispositifs existants,
- **La stratégie du territoire**, qui s'articule autour du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues. La réalisation du diagnostic a permis d'établir une stratégie locale cohérente et adaptée aux problématiques du territoire,
- **Le programme d'action** qui se décompose en 7 axes, divisé eux même en plusieurs fiches actions :

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

- Etude d'évaluation
- Repères de crue
- Actions pédagogiques sur la notion de risque
- Observatoire des crues
- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Axe 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations

- Surveillance du ruisseau d'Acquin

Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise

- Plans Communaux de Sauvegarde

Axe 4 : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

- Plan de Prévention des Risques d'Inondation du marais audomarois
- Guide d'occupation des zones à risques
- Mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de l'Aa supérieure

Axe 5 : Les actions de réduction de la vulnérabilité

- Réduction de la vulnérabilité sur site
- Augmentation de la résilience dans le marais audomarois

Axe 6 : Le ralentissement des écoulements

- Programme de mobilisation du champ d'expansion des crues
- Travaux pour les quartiers hautement vulnérables :
 - o Blendecques
 - o Wavrans sur l'Aa
 - o Autres sites
- Ralentissement des ruissellements de tête de bassin versant :
 - o En tête de bassin versant de l'Aa
 - o En tête de bassin versant du Bléquin
 - o En tête de bassin versant du ruisseau d'Acquin
- Maîtrise des ruissellements sur les bassins versants agricoles

Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydrauliques

- Etudes de danger
- Travaux de rénovation des digues

Monsieur Denis précise que la maîtrise d'ouvrage concernant la fiche action : Travaux de rénovation des digues n'est pas encore définie et devra être étudiée de manière attentive du fait de la complexité de l'action (coût important et responsabilité qui incombe au maître d'ouvrage). Il ajoute également que le curage du Haut Pont n'est pas inscrit dans les actions du PAPI.

Le détail de chaque fiche action est présenté dans le PAPI de l'Audomarois, téléchargeable sur le site Internet du SmageAa (<http://www.smageaa.fr/Le-context>).

Monsieur BRUSSON présente ensuite les démarches à venir.

Le SmageAa va poursuivre les actions en cours (programme de mobilisation du champ d'expansion des crues, culture du risque, animation agricole...).

La négociation avec les différents co-financiers en vue de la signature de la convention cadre a été lancée suite à la labellisation du programme. Celle-ci doit aboutir à une signature pour fin 2012 ou début 2013 (l'Agence de l'Eau Artois Picardie ne souhaite pas s'engager avant l'adoption de son

10ème programme prévu au dernier trimestre 2012). Monsieur DENIS informe que Madame la Sous-Préfète souhaite faire accélérer la démarche.

Les premières actions vont être lancées comme l'étude d'évaluation qui a pour objectif d'évaluer de manière économique notre PAPI. Le label nous garantit des financements de l'Etat sur nos actions sous certaines conditions concernant les projets de travaux. Avant l'attribution de subventions concernant ce type d'action, des analyses coût-bénéfice doivent être réalisées sur les projets de travaux estimés à plus de 2 millions d'euros et sur le programme global pour apprécier la rentabilité de ces derniers dans le temps.

Un marché visant à équiper le ruisseau d'Acquin d'une station de mesure sera également lancé (objectif : améliorer la prévision des crues).

Les Champs d'Inondation Contrôlée (CIC)

Monsieur BRUSSON poursuit en présentant le travail réalisé sur le projet de mobilisation du champ d'expansion des crues.

Le bureau d'études V2R Ingénierie & Environnement a finalisé la phase projet, en voici quelques chiffres :

- Volume de rétention : 610 360 m³ sur 10 sites
- Emprise foncière : 83.6 ha dont 15.7 ha pour l'emprise des digues
- Estimation financière : environ 10 800 000 € HT

Les dossiers administratifs (Etude d'Impact, Autorisation « Loi sur l'Eau », Déclaration d'Utilité Publique, Déclaration d'Intérêt Général et Servitude de Rétention Temporaire des Eaux) ont été réalisés puis déposés en mars 2012 (en cours d'instruction). Une enquête publique conjointe est prévue à l'automne 2012, les modalités ne sont pas encore définies.

Monsieur PRETRE présente ensuite les négociations foncières amiables réalisées par l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas-de-Calais. Le SmageAa a pris part à 40 rencontres de propriétaires et 26 rencontres d'exploitants agricoles. Ces rencontres permettent d'avoir une approche foncière du projet et de présenter la situation de chacun. Ces rencontres ont permis certaines avancées : projet de (ré)aménagement parcellaire, propositions de solutions alternatives : accès, abreuvements..., mais des inquiétudes restent tout de même présentes en particulier sur la perte de SAU, sur l'impact économique, sur le bouleversement du territoire (paysage, activité...) et sur l'aspect des travaux. Pour Monsieur HELLEBOID, l'état des lieux avant les travaux est très important.

Monsieur PRETRE poursuit avec la présentation des trois diagnostics d'archéologie préventive réalisés sur les sites 2, 3 et 4 en octobre 2011. Un travail sur l'organisation et le suivi du chantier (état des lieux avec les propriétaires, accord avec les exploitants, référent terrain pour les services d'archéologie) a été nécessaire pour mener à bien ces diagnostics. Aucune prescription au titre de l'archéologie n'a été définie sur les sites 3 et 4. Le SmageAa est en attente d'une réponse officielle pour le site 2. Trois nouveaux diagnostics sont prévus sur les sites 5, 6 et 7 en 2012.

Concernant l'information et la concertation sur le projet, le site Internet de participation est toujours en ligne et le restera jusqu'à la fin de l'opération. Il est encore peu constructif. La lettre SmageAa actualités : prévenir les crues a été actualisée pour prendre en compte les évolutions du programme depuis 2008. Des fiches crues ont également été confectionnées pour vulgariser les informations techniques de chaque site lors de l'enquête publique.

L'état d'avancement du projet et les démarches à venir ont été présentés lors des comités locaux de suivi en juin 2011, lors des conseils municipaux et communautaires des communes et communautés de communes impactées par le projet entre mai et octobre 2011.

Monsieur HELLEBOID estime que les aménagements en amont auront un effet bénéfique sur le marais audomarois, en particulier si un éventuel PPRI est élaboré.

Monsieur HOCHART évoque ses inquiétudes ainsi que celles des communes adhérentes au syndicat des eaux concernant la proximité du captage d'eau potable par rapport au site 1.

Les désordres hydrauliques locaux

Monsieur BRUSSON reprend la parole.

Blendecques

Le SmageAa a lancé un marché visant à proposer des préconisations d'aménagement pour réduire le risque d'inondation au centre-ville de Blendecques. Le marché comprend la réalisation d'une étude hydraulique et d'un avant-projet. Le bureau d'étude V2R Ingénierie & Environnement a présenté en 2011 l'étude hydraulique avec les différents scénarios d'aménagement. La commune de Blendecques s'est positionnée sur le scénario d'aménagement global (réouverture d'un bras secondaire, effacement du pont de la rue de la Vieille Usine, zone d'expansion des crues et endiguements locaux) qui permet de mettre hors d'eau toute la rive droite et protégeant entre 500 et 550 logements. Des levés topographiques ont été effectués permettant la réalisation de l'avant-projet, qui sera présenté le 30 mai prochain en commune.

Suite à une réunion politique, il a été décidé au vue de l'intérêt local du projet que la maîtrise d'ouvrage des travaux doit être portée par la commune de Blendecques. La commune devra se positionner sur le scénario retenu, le SmageAa réalisera ensuite une analyse coût bénéfice de celui-ci. Le SmageAa pourrait proposer de prendre la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux.

Monsieur CAPITAINE évoque l'intérêt économique du projet avec le grand nombre d'entreprises en zone à risque.

Wavrans-sur-l'Aa

Le SmageAa a fait réaliser par le bureau d'études V2R Ingénierie & Environnement une étude hydraulique et un avant-projet qui ont été présentés en décembre 2010. La commune s'est positionnée sur l'augmentation de la capacité d'évacuation sous la rue de la Halte. La commune et la Maison du Département des Infrastructures de l'Audomarois sont en discussion pour la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Acquin-Westbécourt

Un projet d'amélioration de la capacité d'écoulement au niveau du carrefour du centre-bourg est en cours. Les travaux prévus vont être réalisés de manière conjointe avec le projet d'assainissement du village.

Monsieur PRUVOST précise que le projet est en attente. Le nombre de raccordements au réseau est faible et entraîne des frais d'investissement importants pour le syndicat des eaux.

Bléquin

Le bureau d'études AMODIAG en charge de la maîtrise d'œuvre sur le projet a démontré lors de l'avant-projet que les préconisations d'aménagements de l'étude hydraulique n'étaient techniquement pas réalisables. Une étude hydraulique complémentaire a donc été réalisée pour aboutir à un nouvel avant-projet. Du fait des estimations financières très élevées à ce stade du projet, différents scénarios ont été définis. Le comité de pilotage s'est positionné sur la réalisation de quatre ouvrages. Les prochaines étapes sont de réaliser une réunion d'information des propriétaires et d'effectuer des études géotechniques (qui permettront d'achever la phase de conception du projet).

Communauté de commune du canton d'Hucqueliers

La communauté de communes a reçu les autorisations nécessaires pour la réalisation de trois ouvrages de rétention en tête de bassin versant sur le territoire de la commune de Bourthes. Les travaux sont en cours.

Concernant leur projet à moyen terme (9 ouvrages de rétention prévus en amont de Wicquinghem), une analyse coût bénéfice devra être réalisée pour s'assurer de la rentabilité économique du projet.

Demande de subvention Nort Leulinghem

La commune de Nort Leulinghem a adressé une demande de subvention au SmageAa. Les travaux consistent en la mise en place d'une canalisation sur une centaine de mètres pour éviter l'inondation de deux jardins. Les travaux ne résolvant pas les causes des inondations mais déplaçant uniquement le problème en aval, la commission inondation du SmageAa se positionne sur un refus de cette demande.

La culture du risque

Julien DEWAELE continue en présentant le travail réalisé sur la culture du risque.

Sur les 20 communes intéressées par l'accompagnement du SmageAa pour la réalisation de leur Plan Communal de Sauvegarde :

- 11 sont terminés,
- 5 sont en cours de finition,
- 3 sont en cours de réalisation,

- 1 est à lancer.

Concernant le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), 21 communes sont intéressées par l'accompagnement du SmageAa dont également 16 par le groupement de commandes. La conception graphique du document est en cours de réalisation par la société Linéal.

De nouvelles photographies ont été insérées sur la photothèque des crues. Au total 22 contributeurs ont permis d'élargir la base de données soit directement sur le site de la photothèque soit en les déposant dans les locaux du SmageAa.

L'équipe rivière du SmageAa a installé au cours de l'année écoulée 17 échelles limnimétriques sur le territoire et 4 autres sont prévues pour l'année 2012. Les échelles prévues dans le marais audomarois seront calées à la cote NGF.

Une stagiaire a été accueillie dans les locaux du SmageAa durant 4 mois (de mars à juin 2011) pour développer un programme de réduction de la vulnérabilité des entreprises face aux risques d'inondation. Ce projet consiste entre autre à adapter les bâtiments pour les rendre plus résilients. Le stage a permis de réaliser un premier inventaire des entreprises en zone inondable sur la base du Plan de Prévention des Risques Naturels de la Vallée de l'Aa supérieur, 136 ont été identifiées en zone inondable dont 10 en zone rouge. Une fiche de diagnostic type a également été conçue pour faciliter le travail sur le terrain.

Le stage a abouti à la réalisation de deux diagnostics.

Suite à une question de Monsieur HELLEBOID, les exploitations agricoles ne sont pour le moment pas concernées par le programme.

Monsieur CAPITAINE signale que les services de l'Etat n'ont pas alerté les communes lors de la crue du 5-6 mars 2012.

Directive Inondation

Monsieur DENIS reprend la parole pour évoquer la Directive Inondation.

Pour améliorer la gestion du risque d'inondation et réduire les conséquences négatives des inondations, le conseil et le parlement européen ont adopté en octobre 2007 une directive dite « inondation ». Cette directive a donné un cadre de gestion des inondations commun à tous les Etats membres afin de prévenir et limiter les inondations et leurs conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, les infrastructures et les biens.

Elle se décompose en trois grandes étapes :

- La première étape a été de réaliser une Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondations (EPRI), validée le 22 décembre 2011 par Monsieur le Préfet coordonnateur du bassin Artois-Picardie. Cette EPRI permet d'identifier les Territoires à Risques Importants.
- La seconde étape est de cartographier ces territoires à risques importants (pour décembre 2013).
- La troisième étape consiste en la production de plans de gestion des risques d'inondation (pour décembre 2015).

Cette évaluation préliminaire a permis de faire ressortir des territoires pour lesquels les enjeux sont particulièrement exposés aux inondations, initiant l'étape de sélection des Territoires à Risques Importants (TRI). En application des critères nationaux et locaux l'unité urbaine de Saint-Omer ne fait pas partie des TRI.

L'effort public se portant en priorité sur les territoires identifiés comme TRI, des discussions ont eu lieu lors de la commission inondation du 29 février 2012, permettant de délibérer en faveur d'une proposition d'extension de la liste des TRI, reconnaissant ainsi les territoires ayant connus des inondations importantes dans le passé. L'unité urbaine de Saint-Omer fait partie de cette extension. Désormais, les acteurs locaux doivent démontrer leur implication sur cette problématique et s'engager à mettre en place une stratégie locale de gestion du risque d'inondation dans les deux ans afin que l'unité urbaine de Saint-Omer soit considérée comme TRI.

Le SmageAa a donc envoyé une contribution au préfet coordonnateur de bassin présentant les actions entreprises depuis 2003 sur le volet de la prévention des crues et demandant que l'unité urbaine de Saint-Omer soit identifiée comme TRI.

Monsieur DENIS conclut sur la reconnaissance du travail réalisé dans le domaine de la prévention des crues sur notre territoire à travers la labellisation PAPI et remercie la volonté d'agir des différents partenaires.